

# Fédérations Syndicales des Cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT



Paris, le 08 Novembre 2010

Monsieur François NOGUE  
Directeur des Ressources Humaines  
34 rue du Commandant Mouchotte  
75699 PARIS

Monsieur le Directeur,

C'est à l'appel des Fédérations Syndicales CGT – UNSA – SUD-Rail - CFDT que les cheminots se sont inscrits dans un mouvement social qui porte sur le projet gouvernemental injuste et brutal de réforme des retraites mais aussi sur des dossiers internes à la SNCF.

Cette réforme des retraites, que souhaite imposer le gouvernement, est rejetée par une large majorité des Français et l'action de grève reproductible décidée démocratiquement par les cheminots, comme d'autres salariés, a reçu le soutien de la population.

Malgré ce désaveu populaire, le gouvernement semble pour l'instant faire le choix du passage en force. Refuser d'entendre les citoyens, qui à dix reprises depuis le 27 mai 2010 ont manifesté par millions leur volonté de voir s'ouvrir des négociations pour une autre réforme, relève du déni de démocratie. Après la pédagogie de bas étage, la seule réponse faite aux salariés et à la jeunesse a été la violence policière, l'intimidation et la répression. Par cette attitude, ce gouvernement et le Chef de l'Etat bafouent les fondements de notre République et de notre Constitution.

Les cheminots comme les autres salariés de ce pays ne les laisseront pas casser un des éléments essentiels de notre socle social. Ils continueront à lutter contre cette volonté de faire régresser socialement le salariat dans le seul but de répondre aux attentes des agences de notation et de servir le patronat, la sphère financière et assurantielle.

Au sein de la SNCF, les cheminots ont été confrontés à des comportements similaires. Malgré le contenu du référentiel RH sur « l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits », force est de constater que la Direction de l'entreprise, à tous les niveaux du national au local, s'est opposée à maintenir ouvertes les portes du dialogue social. Cette attitude va à l'encontre du contenu de ce texte de référence signé par la Direction de la SNCF dont la philosophie est bien de trouver des issues à tous les conflits sociaux dans le cadre de négociations productives.

Dans ce contexte et au regard des revendications exprimées par les cheminots, les Fédérations Syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH 0826, une Demande de Concertation Immédiate portant sur le projet de la réforme des retraites et sur les thèmes suivants concernant la SNCF :

- Elles réaffirment leur opposition à l'abaissement du niveau des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout report de l'âge de départ en retraite. Elles réitèrent leur attachement au système par répartition et au maintien de l'ouverture des droits à 55 ans (50 ans pour les ADC) ;
- Face à l'urgence d'améliorer les conditions de vie des cheminots, elles demandent l'ouverture de négociations visant à réévaluer les salaires ;
- Face à la nécessité de faire progresser la qualité de la production, la sécurité des circulations, les conditions de travail et la santé physique et mentale des cheminots, elles demandent que s'ouvrent des négociations sur l'emploi et les organisations du travail ;
- Comme vous l'exprimez vous-même dans votre courrier du 4 novembre 2010, il est important que dans notre entreprise les liens du dialogue social se renouent, nous avons la même ambition. Cela ne peut pas se traduire par des attitudes revanchardes ayant pour finalité d'humilier des cheminots qui ont fait valoir leur droit constitutionnel de faire grève contre un projet structurant d'un point de vue sociétal et pour porter leurs revendications professionnelles. Au contraire cela doit se démontrer par une attitude d'apaisement, de respect du droit constitutionnel. Dans ce cadre-là, elles demandent que s'ouvrent des négociations sur l'étalement du paiement des jours de grève et que soient abandonnées toutes formes de mesures disciplinaires en direction des agents en grève ;
- Lors de ce conflit, nous avons pu constater que les Directeurs de Région et les Directeurs d'Etablissement avaient reçu comme consigne de ne pas négocier sur les revendications portées régionalement ou localement par les cheminots. L'autonomie managériale si souvent vantée par la Direction de l'entreprise trouve rapidement ses limites. Elle ne se traduit dans les faits qu'à réduire les effectifs, à attribuer des primes ou des gratifications servant à pallier les déficits de personnel, à distribuer des sanctions aux agents en grève ou à exercer des pressions managériales sur les dirigeants de proximité pour remplacer les grévistes. Les élus et mandatés se voient systématiquement appliquer une fin de non recevoir par des dirigeants qui n'ont aucune latitude pour négocier. En ce sens, elles vous demandent l'ouverture de négociations visant à revoir la politique managériale imposée unilatéralement par la Direction de la SNCF qui génère souffrance au travail et accroissement des risques psychosociaux. Elles demandent dans le même sens de véritables discussions sur le fonctionnement et le respect des IRP ;
- Depuis des mois, des exigences sont portées par les cheminots au sens des métiers. Elles demandent dans le cadre de cette DCI que des négociations productives et sérieuses soient ouvertes pour l'ensemble des filières :
  - Les questions de primes de travail et de la pénibilité pour les agents du commercial voyageur ;
  - la revalorisation de la prime de travail, l'emploi et les conséquences des restructurations pour l'ensemble des services RH et administratifs, pour les cheminots de la SUGE et pour les informaticiens auxquels on doit ajouter le dossier Ulysse ;
  - l'organisation de la production au matériel ;
  - les externalisations de charges et les organisations du travail à l'équipement ;
  - les conséquences sur la production et les conditions de travail de la politique menée au sein de la DCF et des EIC ;

- les projets tels que « Cœur de Cible », les fusions d'établissements ou les EEV mono activité et multi métiers pour les agents des ECT ;
- la spécialisation par activité et les projets tels que Sirius ou les problèmes liés à l'exposition à l'amiante pour les ADC ;
- sans oublier pour les deux métiers d'ADC et d'ASCT, les projets de roulements pour le changement de service à venir.

Pour l'ensemble de ces dossiers, tant au niveau des établissements, que régionalement et nationalement, elles demandent que cessent les postures de blocage du dialogue social et les positionnements dogmatiques des Directions afin que soient prises en compte les propositions alternatives portées par les organisations syndicales et les cheminots ;

- Concernant le Fret, elles demandent l'ouverture de négociations sur l'avenir des triages par gravité, sur la stratégie industrielle pour l'activité «Wagon Isolé», sur l'emploi et le développement d'une politique de volume apte à répondre aux attentes nationales d'un report modal immédiat et réel de la route vers le rail du transport des marchandises dans notre pays dans le cadre d'un service public répondant à l'intérêt général ;
- Elles exigent, malgré les difficultés de validation des trimestres d'apprentissage ou d'élève par la CNAV pour les cheminots ex-apprentis ou ex-élèves, que la direction SNCF applique à ces derniers la mesure d'augmentation de 2% du traitement liquidable négociée lors de la réforme des régimes spéciaux de retraite en 2007.

Monsieur le Directeur, les conséquences sociales et économiques de la crise financière frappent durement les citoyens français. La seule réponse gouvernementale est la rigueur et la régression sociale. Une entreprise publique de service public telle que la SNCF porte de vraies responsabilités pour atténuer les effets de la crise et permettre un développement du tissu industriel national et territorial. Faire plus et mieux de service public, avoir une politique de l'emploi ambitieuse et améliorer les conditions sociales des cheminots sont des mesures qui contribueront à une amélioration économique, sociale et environnementale de notre pays. Si comme le proclame le président de la SNCF, s'inscrire dans une politique de développement durable est son ambition, les Fédérations Syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT sont à votre disposition pour en débattre dans le cadre de cette Demande de Concertation Immédiate à partir de l'ensemble des sujets précédemment cités et dans le respect d'un dialogue social sincère et efficace.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la CGT**  
D.LE RESTE

**Pour l'UNSA**  
M.BAUCHER

**Pour SUD-Rail**  
N.BONNET

**Pour la CFDT**  
D.AUBRY